

## DÉLIBÉRATION DU COMITE DEPARTEMENTAL

Séance du 23 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois du mois d'octobre à quinze heures, se sont réunis dans les locaux du SDEY à Migennes, les membres du Comité Départemental du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne sous la présidence de Monsieur Jean-Noël LOURY, Président du SDEY, dûment convoqués le treize octobre deux mil vingt-trois.

**Présents :** Jacques BALOUP - Gilles BONNEAU (suppléant d'Alexandre BOUCHIER) - Patrick BUTTNER - Patrice CHASSERY - Laurent CHAT - Rémy CLERIN - Claude DEPUYDT - Jean DESNOYERS - Grégory DORTE - Michel FOURREY - Rémi GAUTHERON - Jean-Luc GIVORD - Jean-Luc KLEIN - François LECESTRE (suppléant de Philippe LENOIR) - Jean LESPINE - Jean-Noël LOURY - Philippe MAILLET - Claude MAULOISE - Robert MESLIN - Gérard MICHAUT - Michel PANNETIER - Michel PAPINAUD - Jean-Luc PREVOST - Sylvain QUOIRIN - Hervé RATON - Chantal ROYER - Gilles SACKPEY - Richard ZEIGER

**Absents :** Daniel ALLANIC - Jérôme DELAVault - Emmanuel DUCHE - Guillaume DUMAY - Jorge GUILHOTO - Jacky GUYON - Bernard HARCHEN - Didier IDES - Michaël LAVENTUREUX - Jean-Luc LEGER - Véronique MAISON - Lionel MION - Joël NAIN - Patrick OFFREDI - Denis POUILLOT - Sylvain SABARD - Sébastien SABOURIN - Justin SAFFROY (suppléant de Frédéric GUEGUEN)

**Le secrétariat de séance a été assuré par Monsieur Patrick BUTTNER**

Nombre de Membres en exercice :	46
Nombre de Membres présents :	28
Nombre de suffrages exprimés :	28
Votes Pour :	28
Votes Contre :	-
Abstentions :	-
Ne prennent pas part au vote	-

**N° 71/2023**

**Objet : Nomination de 2 élus au Comité Régional de l'Énergie en Bourgogne-Franche-Comté**

L'article 83 de la loi « Climat et Résilience » prévoit la création d'un comité Régional de l'Énergie (CRE) dans chaque région. Coprésidé par l'Etat et le Conseil Régional, ce comité a pour mission de favoriser la concertation sur les questions relatives à l'énergie.

Le comité est notamment chargé de proposer des objectifs régionaux au ministre en charge de l'énergie, en déclinaison de la Programmation pluriannuelle de l'énergie et de statuer sur les propositions de définition des zones d'accélération des énergies renouvelables proposées par les communes dans le cadre de la loi d'accélération des énergies renouvelables. Le décret n°2023-35 du 27 janvier 2023 précise les dispositions relatives aux missions, à la composition et au fonctionnement des CRE.

En région Bourgogne-Franche-Comté, il est prévu d'intégrer à ce comité un représentant de chacun des 8 syndicats départementaux d'énergie.

Afin d'arrêter la composition de ce comité, il est demandé de désigner nominativement un titulaire et un suppléant.

**Le Président propose la candidature de :**

- Monsieur Richard ZEIGER, titulaire ;
- Monsieur Jean-Luc KLEIN, suppléant.

Aucune autre candidature n'est déclarée.

**Après en avoir délibéré, le comité départemental, à l'unanimité des votes exprimés :**

- **Désigne** les candidats susmentionnés comme représentants appelés à siéger au sein de ce nouveau Comité Régional de l'Energie.

Fait et délibéré en séance

Le 23 octobre 2023

Le Président

Jean-Noël LOURY